



GRANDE ÉCOLE
DU NUMÉRIQUE

Assemblée Générale statutaire

28 juin 2018

PROCES-VERBAL

- **18 votants présents ou représentés :**

Feuille d'emargement AG 28 juin 2018



Assemblée Générale
GIP Grande Ecole du Numérique
28 juin 2018

En signant, je reconnais avoir été mandaté par l'entité que je représente afin de voter lors de cette assemblée générale.

Entité membre	Nom, prénom	Signature
Ministère chargé du numérique DGE	Claude RENARD	
Ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle	Romain JOHAIS	
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Franck JARNO	
CGET/MCT	David TACAIL	
Personnalité qualifiée	Stéphane DISTINGUIN	
Personnalité qualifiée	George ASSERAF	



Régions de France	Philippe BRIVET	
Régions de France	Juliette JARRY	
Régions de France	François WERNER	
Régions de France	François BONNEAU	procuration à P. BRIVET
Caisse des Dépôts et Consignations	Nicolas TURCAT	
Société Générale	Valérie GOUTARD	
Capgemini	Aurélié FOUcart	
Google France	Floriane FAY	



Pôle Emploi	Audrey PÉROCHEAU	procuration à P. TOURNAI
CPU	Gilles ROUSSEL	
Syntec Numérique	Rémi FERRAND	
FAFIEC	Gérard MICHOUd	
AGEFOS PME	Sébastien BOULEAU	
OPCALIA	Olivier GAUVIN	
UNML	Olivier JASTRZAB	
Cinov IT	Alain PRALLONG	

L'assemblée générale ne délibère valablement que si tous les collègues sont présents ou représentés et si la moitié des membres du Groupement est présente ou représentée.

L'assemblée générale du 28 juin 2018 a délibéré conformément à la convention constitutive du Groupement avec 18 votants présents ou représentés sur les 22 membres et chaque collègue a été représenté.

• **Etaient également présents :**

Thierry David, DGE Zahra Mabouk, DJEPVA Wilfried Silbert, DGEFP	Corine Alonso, GIP GEN Samia Ghozlane, GIP GEN Christine Guillaud-Rollin, GIP GEN Elodie Quezel, GIP GEN Christophe Vanony, GIP GEN
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1 - Propos introductif du Président du Groupement, Stéphane Distinguin

Il est rappelé que cette assemblée générale sera suivie d'une conférence de presse en présence du Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Numérique, Mounir Mahjoubi : les chiffres clés 2017 de la Grande Ecole du Numérique seront présentés à cette occasion.

2 - Point d'information : les réalisations du premier semestre 2018 au regard du Programme annuel d'activités 2018 voté en date du 14 décembre 2017

Présentés par la Directrice du Groupement, Samia Ghozlane

2.1 Renforcer la reconnaissance du label Grande Ecole du Numérique

Les chiffres-clés :

- 11 400 apprenants formés ;
- les chiffres de nos publics cibles continuent à progresser ;
- 77% des apprenants bénéficient d'une prise en charge financière de leur formation (via les régions, Pôle emploi et les OPCA qui ont fortement contribué) ;

Les formations préparent désormais, en majorité, à des métiers techniques et s'inscrivent toujours dans des logiques de parcours.

Communication et projets digitaux :

- site refondu en open source
- transformation progressive de la charte
- marché public en cours pour le CRM

Partenariats :

- Pour le recrutement des apprenants : convention avec la métropole Saint-Etienne ; job dating avec le groupe Open ; une clause de confidentialité a été signée avec Amazon web service pour travailler sur la mise à disposition de leur certification pour les apprenants de la Grande Ecole du Numérique.
- Convention de partenariat global avec l'Onisep

En cours : Avec la Ligue de l'enseignement, INCO Academy...

Projets annexes en cours :

- La Fondation « Collectif femmes@numériques »
- La Coalition en faveur des compétences numériques
- La Petite Ecole du Numérique est un projet lancé par la Caisse des Dépôt et des consignations avec la Grande Ecole du Numérique.

2.2 Lancer un nouvel appel à projet dans le cadre du PIC

Il a été convenu lors de l'assemblée générale de décembre 2017 qu'un comité de suivi de labellisation soit organisé une fois par an : ce premier comité a eu lieu le 20 juin 2018 ; il aura désormais lieu annuellement après étude et analyse des rapports annuels transmis par les formations.

Points clés du comité de suivi de labellisation

- Evaluation des sorties positives

⇒ Un travail avec Pôle emploi est prévu pour que les formations labellisées soient référencées et suivies dans les applications de Pôle emploi.

⇒ Il est proposé de travailler sur la mise en place d'une enquête qualitative sur un échantillon de quelques formations et d'apprenants.

⇒ Un travail sur la nouvelle convention avec les formations sera réalisé cet été avec l'objectif de la soumettre au vote lors de l'AG du 18 septembre 2018.

Le nouvel appel à projet du PIC : Fin des candidatures le 28/06/2018 à minuit.

2.3 Animer et accompagner le réseau de formations labellisées dans tous les territoires

La participation aux événements en région : salons jeunes d'avenir à Marseille et Lille pour permettre de valoriser nos formations dans les territoires, de faire connaître leurs formations, de faire témoigner des élèves et de rendre visible les parcours.

2.4 Elaborer une offre de services aux apprenants

Elaborer une offre de service aux apprenants : pour les chèques APTIC, l'expérimentation va commencer à Marseille puis à Roubaix.

⇒ Il est prévu d'inclure un paragraphe consacré aux aides subsidiaires dans le document « chiffres clés 2017 » qui sera amendé dans les prochaines semaines.

2.5 Renforcer et pérenniser le GIP

- service de santé au travail
- mutuelle complémentaire santé
- prévoyance

3 – Budget rectificatif 2018 et les points soumis aux votes : (délibérations)

Présentés par la Directrice du Groupement, Samia Ghozlane

Eléments budgétaires (votes):

3.1 La mise en place de la prévoyance

Souscription pour l'ensemble des agents du GIP, d'une solution de protection prévoyance complémentaire, intégrant la garantie du maintien de salaire. La cotisation globale est fixée à 2 %, prise en charge à hauteur de 60% par le GIP. **Vote : 16 pour, 0 contre, 0 abstention**

3.2 Le budget rectificatif 2018

Le Budget initial voté de 1 650 000 euros dont 250 000 euros de reste à encaisser + reports de 477 400 euros. Suite au compte financier, les reports s'élèvent à 466 249 euros et les états de restes à hauteur de 350 000 euros. Les crédits non consommés sur le PIA s'élèvent à 2 959 715 euros.

En 2018, le ministère du Travail apporte 50 000 euros supplémentaires au titre des recettes non fléchées, ainsi que 19 750 000 euros pour les recettes fléchées dans le cadre du PIC.

Aucune difficulté n'est à noter au titre des recouvrements des recettes.

Présentation des tableaux simplifiés. Cependant, il est rappelé que le vote porte sur les documents originaux qui ont été joints au mail et non sur les tableaux simplifiés présentés lors de l'assemblée générale.

*Conformément aux tableaux budgétaires et au tableau du budget rectificatif 2018, l'Assemblée Générale délibère sur les autorisations budgétaires et les prévisions comptables présentes dans ces documents. **Vote : 16 pour, 0 contre, 0 abstention***

Le budget rectificatif 2018 – effectifs (plafond d'emploi)

Le budget initial prévoyait 17,2 ETP et 15,7 ETPT ; sur le budget rectificatif nous sommes à 19 ETP et 13,38 ETPT. Il est demandé à l'AG un réajustement du nombre d'ETP à 19 (impact du nouvel AAP).

*Conformément aux tableaux budgétaires et au tableau budget rectificatif 2018, l'assemblée générale délibère sur son effectif : le plafond d'emploi est porté à 19 ETP
Vote : 16 pour, 0 contre, 0 abstention*

3.3 L'adhésion du Groupe Orange au GIP

Après rappel des articles 8 et 9 de la convention constitutive portant sur l'entrée de nouveau membre dans la gouvernance du GIP, il est précisé qu'il a été demandé au Groupe Orange :

- une lettre d'intention ;
- une présentation de la candidature aux membres de l'AG ;
- une délibération et un vote des membres actuels de l'AG.

*Conformément au Titre II de la convention constitutive du GIP, l'Assemblée Générale délibère sur l'adhésion du Groupe ORANGE pour rejoindre le collège « Contributeurs associés », « la majorité qualifiée des deux tiers des droits de vote étant atteinte »
Vote en faveur à l'unanimité. 0 abstention*

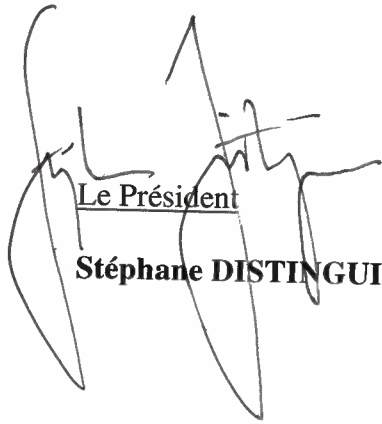
⇒ Une vigilance particulière à avoir sur les potentiels conflits d'intérêt du groupe Orange dans le cadre des appels à projets puisque le Groupe Orange est bénéficiaire de fonds issus du PIA.

Divers :

Prochaines dates des assemblées générales de la Grande Ecole du Numérique (modifiées) :

- 18 septembre (matin)
- 29 novembre (matin)

⇒ A noter également, le comité de labellisation du nouvel appel à projet aura lieu toute la journée du 4 octobre 2018.



Le Président
Stéphane DISTINGUIN